

HÉBREU

Écrit

Toutes séries

Commentaire d'un texte

L'épreuve écrite intitulée *Commentaire de texte et version* était composée d'un texte en hébreu, dont il fallait rédiger un commentaire en hébreu, et traduire en français l'extrait signalé entre crochets [] .

Commentaire de texte

Le texte était tiré du roman de Méir Shalev : *Yona ve-na'ar* (Jérusalem, 'Am Oved, 2006) [*Le pigeon voyageur*, Paris, Folio, 2009].

Intitulé en hébreu « Une mère au caractère bien trempé », le texte présente une scène familiale le jour de Yom Kippour, Le Grand Pardon, la grande fête solennelle et austère du judaïsme où chacun est censé faire son examen de conscience. L'auteur y fait le portrait à la fois tendre et humoristique d'une mère qui déroge à la tradition, au grand dam de son mari qui craint surtout le qu'en-dira-t-on. Le fils aîné âgé de treize ans est le narrateur à la première personne et tout le texte porte la marque de l'amour et de l'admiration qu'il voue à sa mère.

Le portrait est celui d'une femme libre qui entend mener son existence et élever ses enfants en toute indépendance. Elle refuse d'être assujettie à une quelconque loi, fût-ce celle de la tradition juive. Le texte regorge de détails pittoresques concernant les us et coutumes vestimentaires et alimentaires que le père tente vainement de préserver et que la mère enfreint joyeusement.

Nous suggérons pour le commentaire une description contrastée entre ces deux personnages vus à travers le regard du narrateur adolescent et visiblement amoureux de sa mère. Il s'agit bien ici d'un hymne à la vie sans les contraintes dépourvues de sens d'une religion pratiquée de façon artificielle. L'auteur stigmatise ces croyants d'un jour, ces « Juifs de Kippour » qui deviennent pieux pour vingt-quatre heures sous le prétexte de préserver la mémoire paternelle, alors que le reste du temps « il[s] ne respect [ent] aucun commandement de la Loi juive ».

La difficulté du commentaire est bien sûr redoublée du fait de la rédaction en langue hébraïque.

On recommandera aux futurs candidats d'éviter le commentaire plutôt linéaire et paraphrastique qui caractérise cette copie et d'être attentif aux confusions lexicales (mot mis pour un autre : *mitnaged* [un opposant] au lieu de *menugad* [contraire à]).

Version

Le titre et le nom de l'auteur, le titre doit être traduit et le nom de l'auteur translittéré. Ce n'est pas le cas dans la copie corrigée.

Le texte à traduire ne présentait pas de difficulté particulière mais il fallait veiller à la justesse lexicale. Ainsi plusieurs confusions ont été relevées : *nitsat*, interprété à tort comme « être sorti » alors qu'il s'agit d'une racine verbale signifiant : « s'allumer ». Les erreurs principales concernent l'emploi des temps en français : l'hébreu ne comporte qu'une seule forme, éventuellement deux, pour indiquer le passé et l'usage du passé composé dans un récit est maladroit : « il a même jeûné » alors que « il jeûna » s'imposait. De même le/la candidat/e n'a pas su repérer l'usage de l'imparfait là où il

s'imposait : « nous avons porté des chaussettes blanches » alors qu'il s'agit d'une description dans le passé : « nous portions ».

De même la question se pose de savoir s'il faut laisser telles quelles ou traduire les expressions liées au judaïsme : « être bar-mitsva » signifiant « avoir treize ans » mais également « avoir atteint l'âge de la majorité religieuse ». Une *mitsva* signifiant un commandement, un précepte religieux, une bonne action. On peut légitimement se poser la question de laisser le mot en hébreu et de mettre une note en bas de page.

On trouve néanmoins dans la copie quelques finesses de traductions – « elle fit quelque chose que je mis bien des années à comprendre » – qui dénotent un niveau de compréhension tout à fait satisfaisant et une capacité de traduction vers le français qu'il conviendra de travailler davantage. Un effort apprécié pour tenter de rendre l'allitération de la première phrase : « *em noha ve-ninuha* » est rendu par « une mère apaisante et apaisée ». Même si le sens n'est pas tout à fait exact – les épithètes signifiant plutôt « agréable », « facile à vivre » – la musicalité voulue par l'auteur dans la langue originale se retrouve en français.

Traduction proposée

C'était une mère accommodante et agréable, dont la colère n'explosait que rarement : quand votre père l'appelait « maman » et non par son prénom « Raya », quand ses fils disaient « elle » au lieu de « maman », quand on la dérangeait pendant qu'elle repeignait la maison ou lorsque nous répondions « c'est pas vrai » à ce qu'elle avait dit.

Une fois pourtant elle fit quelque chose que je mis bien des années à comprendre. Cela se produisit le jour de Kippour, cinq ans après notre déménagement de Tel Aviv à Jérusalem. Benyamin avait onze ans et moi treize. Le soir de la fête nous avions revêtu des chemises blanches et des tennis puis nous nous étions rendus à la synagogue. Votre père ne nous laissait jamais porter de tennis, soucieux de notre voûte plantaire en particulier et de nos os en général. Mais pour une raison inconnue les coutumes de Kippour lui tenaient à cœur. Il jeûnait d'ailleurs, même si en général il ne respectait aucun commandement de la Loi juive.